

COMITE NATIONAL DE L'EAU

SÉANCE DU 6 JUILLET 2010

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN NATIONAL D'ACTION CONTRE LA POLLUTION DES MILIEUX AQUATIQUES PAR LES MICROPOLLUANTS

DELIBERATION N° 2010-04

Le Comité national de l'eau, ayant pris connaissance du projet de plan d'action national présenté par la direction de l'eau et de la biodiversité,

SOULIGNE :

- La nécessité d'engager des actions fortes au niveau national pour réduire la présence de micropolluants dans les milieux aquatiques, et la place essentielle des SDAGE et programmes de mesures comme outils privilégiés pour atteindre les objectifs de la directive cadre eau ;
- L'intérêt de publier un plan d'action national qui donne une visibilité sur les actions à mener par tous les acteurs de l'eau, en cohérence avec les différents plans d'action sectoriels déjà engagés comme ECOPHYTO 2018 ;
- La nécessité d'agir en amont, au niveau communautaire notamment en ce qui concerne la mise sur le marché des substances chimiques à travers le règlement REACH et les règlements relatifs aux produits phytopharmaceutiques et biocides ;
- La nécessité de participer aux travaux communautaires sur la révision des substances prioritaires par exemple et l'intérêt, à ce titre, de co-présider le groupe de travail européen compétent en la matière (WGE) ;
- L'importance de réduire les rejets à la source ;
- L'importance de conduire des actions permettant d'améliorer l'évaluation de la qualité des milieux aquatiques ;
- La nécessité de prioriser l'action en tenant compte des connaissances scientifiques et techniques et des aspects technico-économiques en ciblant l'action sur les substances les plus préoccupantes, les contributeurs les plus importants et les masses d'eau les plus déclassées ;
- La nécessité d'articuler ce plan avec le plan national sur les résidus de médicaments dans les eaux.

NOTE :

- L'effort consenti par la direction de l'eau et de la biodiversité pour consulter les parties prenantes au cours de l'élaboration de ce plan ;
- La prise en compte dans la nouvelle version du plan, des commentaires soulevés par le CNE du 7 avril 2010 ;

S'INQUIETE :

- De l'ampleur du travail à accomplir compte tenu de la diversité des substances concernées, des acteurs impliqués, de la diversité du niveau de contamination des masses d'eau et du manque de connaissances scientifiques et techniques dans certains domaines notamment sur les boues d'épuration des eaux usées ;
- Des coûts importants liés à la surveillance des micropolluants dans les milieux aquatiques ;

RECOMMANDE par conséquent :

- De déployer des moyens adaptés pour accompagner tous les utilisateurs de l'eau dans la réduction de leurs émissions, y compris en matière de formation ;
- De valider les techniques de prélèvements et d'analyses des micropolluants utilisées pour évaluer la qualité des milieux aquatiques et des rejets et de faire un bilan sur le coût de ces leur incidence sur le prix du mètre cube d'eau ;

- De prioriser, programmer et mutualiser les travaux scientifiques et techniques à développer à court, moyen et long termes, dans le cadre de la programmation de l'ONEMA et de compiler les démarches engagées par d'autres Etats Membres ;
- De renforcer la lisibilité en ce qui concerne les substances concernées par les différentes réglementations et actions et de l'évolution régulière de la liste des substances réglementées ;
- De communiquer régulièrement auprès des différents acteurs ;
- D'assurer une veille pour anticiper les actions à engager sur des substances non réglementées à ce jour

DEMANDE à la direction de l'eau et de la biodiversité :

- Une présentation régulière de l'état d'avancement du plan devant les membres du CNE et l'organisation de la communication des résultats des principales actions sur le site du CNE ;
- De préciser les fiches actions et les tâches associées figurant en annexe 6 du plan.

Sous ces réserves,

DONNE un avis favorable au projet de plan d'action national contre la pollution des milieux aquatiques par les micropolluants qui lui est présenté.

*Certifié conforme par la directrice de l'eau et de la
biodiversité
Chargée du secrétariat du Comité national de l'eau*

Odile GAUTHIER